

# **Municipalité régionale de comté de Bellechasse**

## **Comité de vigilance**

Procès-verbal de la réunion du Comité de vigilance, tenue le 21 avril 2022 à 18 h 00, par vidéoconférence (ZOOM).

### **Comité de vigilance**

Sont présents : Mme Suzie Bernier, mairesse d'Armagh à titre de représentante de la municipalité d'Armagh,  
M. Bertrand Demers, représentant des citoyens du voisinage du lieu,  
M. François Lajoie, représentant d'un groupe environnemental local, l'Organisme des Bassins Versant (OBV) de la Côte-du-Sud

Est absent : M. Sébastien Bourget, maire de Saint-Damien-de-Buckland à titre de représentant de la MRC de Bellechasse,

Sont aussi présents : M. Olivier Leroux, directeur du Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse,  
Mme Mireille Rodrigue, chargée de projets pour le Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse,

### **CGMR**

Sont aussi présents : M. Germain Caron, maire de Saint-Henri et membre du CGMR,  
Départ à 19H30 M. Martin J. Coté, maire de Saint-Lazare-de-Bellechasse et membre du CGMR,  
M. Yvon Dumont, préfet de la MRC de Bellechasse, maire de la Durantaye et membre du CGMR,  
M. Gilles Giroux, maire de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et membre du CGMR

### **Experts**

Sont aussi présents : M. Bruno Fortin, chargé du Plan directeur de l'eau pour l'OBV de la Côte-du-Sud,  
Mme Alexandra Lavoie, adjointe à la direction/soutien à la coordination pour l'OBV de la Côte-du-Sud,  
Mme Rose Savard-Paquet, chargée de projet en environnement et en urbanisme pour Écogestion Solutions.

#### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est ouverte à 18 h 00.

#### **2. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Suzie Bernier,  
appuyé par M. François Lajoie  
et résolu

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1) Ouverture de l'assemblée

## **Municipalité régionale de comté de Bellechasse**

### **Comité de vigilance**

- 2) Accueil et présentations
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 9 mars 2021
- 5) Présentation du rapport annuel 2021  
*Par Mme Rose Savard-Paquet*
- 6) Présentation des résultats de l'étude sur la qualité de l'eau du ruisseau Roy  
*Par Mme Alexandra Lavoie et monsieur Bruno Fortin*
- 7) Suivi du projet SPEDE  
*Par M. Olivier Leroux*
- 8) Suivi du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030  
*Par Mme Mireille Rodrigue*
- 9) Suivi du projet de tri-compostage en partenariat avec la MRC de la Nouvelle-Beauce  
*Par M. Olivier Leroux*
- 10) Planification d'une séance de formation au sujet des sols contaminés
- 11) Planification de la prochaine rencontre (moment, lieu, durée, sujets, ...)
- 12) Recommandations du comité
- 13) Varia
- 14) Évaluation de la rencontre
- 15) Clôture

Adopté unanimement.

# Municipalité régionale de comté de Bellechasse

## Comité de vigilance

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (PV) DE LA RENCONTRE DU 2 FÉVRIER 2021

Le PV de la rencontre du 9 mars 2021 n'avait pas été envoyé préalablement à celle-ci; il le sera avant la prochaine rencontre pour adoption.

### 4. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021

La production du rapport annuel est une exigence de l'article 52 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 19). Ce dernier renferme, entre autres, les éléments suivants : la nature, la provenance et la quantité de matières enfouies, la quantité de matériel de recouvrement utilisé, un plan de la progression de l'enfouissement, les résultats d'analyse d'échantillons d'air et d'eau.

Dans un souci de communiquer clairement les renseignements contenus dans le rapport aux membres du comité de vigilance et du comité de gestion des matières résiduelles, la MRC de Bellechasse a confié la vulgarisation de ce dernier et sa présentation à l'entreprise Écogestion solutions.

En voici les faits saillants :

#### Synthèse des faits saillants

##### État de la situation :

- **6 plaintes recensées en 2021** (4 provenant d'un(e) même résident(e) et 2 d'une employée de la MRC)
- Réduction de 13 signalements entre 2020 (19 signalements) et 2021 (6 signalements)
- Pour une raison d'acceptabilité sociale, la MRC a décidé de maintenir le suivi des signalements d'odeurs

##### Qualité de l'eau :

- **Plusieurs dépassements** des normes pour la **qualité de l'eau souterraine** ont été observés.
- Les puits privés n'ont pas fait l'objet d'un suivi en raison de la COVID 19, mais le suivi antérieur (2014-2019) de ceux-ci démontre que les **activités du LET n'ont pas d'incidence sur la qualité de l'eau** en raison de leur localisation en amont du site.
- Plusieurs **dépassements des objectifs environnementaux de rejet (OER)** ont été observés pour la qualité de l'eau de lixiviation, les données pour le **suivi hebdomadaire à l'effluent final et la moyenne annuelle sont conformes aux normes prescrites dans la réglementation.**
- On observe moins de dépassement pour la qualité de l'eau du ruisseau Roy en 2021 en comparaison à 2022. Une étude de caractérisation a été complétée en 2020 qui permettra d'avoir un peu plus d'information sur le sujet.
- Un seul dépassement des normes pour la qualité des eaux superficielles

##### Qualité de l'air

- Les résultats de surveillance environnementale du biogaz démontrent le respect de la limite fixée.
- La présence d'une **nouvelle torchère active** pourrait réduire les gaz qui affectent la qualité de l'air et responsables des odeurs qui sont désormais aspirés et détruits par celle-ci, à la hauteur de 99,5%.

##### À venir :

- Projet pilote d'échantillonnage de l'air ambiant par drone

Voici les questions de M. Bertrand Demers et réponses de M. Olivier Leroux :

- 1) Quels sont : A) le montant et la B) durée du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE)?  
A) 50 000,00\$ par an pour les 10 prochaines années  
B) Après la période de 10 ans, une décision sera à prendre pour savoir si la MRC désire un pourcentage ou un montant fixe.
- 2) Une visite du site d'enfouissement à Armagh est-elle à prévoir pour le comité de vigilance? Oui, au mois de mai ou juin.

### 5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU RUISSEAU ROY

Le 20 mai 2020, la MRC de Bellechasse a adopté une résolution (CM 20-05-125) afin de confier à l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud le contrat de dresser le portrait de la santé du ruisseau Roy et d'en connaître l'impact possible des activités du site d'enfouissement (LET) sur ce dernier, qui se trouve à proximité.

## Municipalité régionale de comté de Bellechasse

### Comité de vigilance



Ce travail a pu bénéficier d'une aide financière du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE).

En voici les recommandations :

## Principales recommandations

### Qualité de l'eau

- Confirmer la source de **nitrites-nitrates** pour la station au niveau du LET et mettre en place des mesures d'atténuation. Cela contribuerait considérablement à améliorer la qualité de l'eau.
- Confirmer les sources de **phosphore total** du sous-bassin versant du ruisseau Roy et mettre en place des mesures d'atténuation.
- La campagne d'échantillonnage s'est déroulée pendant un été très sec et n'est pas nécessairement représentative de la situation habituelle. Il serait pertinent de comparer les résultats avec ceux d'une **campagne d'échantillonnage effectuée pendant un été pluvieux**.
- Effectuer une campagne d'échantillonnage avec **une station située encore plus en aval** du LET pour comparer les résultats.
- Le présent projet s'est limité à quelques paramètres. **L'analyse d'autres paramètres dans le ruisseau Roy serait appropriée** (par exemple : biphényles polychlorés (BPC), les cyanures libres et les sulfures d'hydrogènes).

## Principales recommandations

### Écosystème

- Mettre en place une campagne récurrente d'échantillonnage des indices biologiques (diatomées et macroinvertébrés benthiques) :
  - Possibilité de comparer les variations (stabilité/dégradation/amélioration) de leur état;
  - Outils supplémentaires utilisés pour le suivi environnemental du ruisseau Roy et les impacts potentiels;
  - Pourraient servir d'indicateurs pour évaluer l'efficacité des mesures qui seront mises en place au LET à long terme.
- Effectuer une campagne d'inventaire ichtyologique du ruisseau Roy

Voici les questions et leur réponse sur ce point :

- 1) Question de M. Martin J. Côté et réponse de M. Bruno Fortin :

Faudrait-il reboiser la bande riveraine à certains endroits? Un seul endroit pourrait nécessiter de reboiser, soit l'endroit où une coupe d'arbre a été faite, sur environ 30-40 mètres.
- 2) Question de M. Bertrand Demers et réponses de M. Bruno Fortin et Mme Alexandra Lavoie :

## Municipalité régionale de comté de Bellechasse

### Comité de vigilance

Y avaient-ils des poissons avant 2021 dans le ruisseau Roy? Nous ne savons pas : aucune étude par l'OBV auparavant. Un inventaire des poissons (ichtyologique) du ruisseau permettrait d'en savoir plus sur les possibles impacts des dépassements des paramètres mesurés (ex. : nitrates, phosphore total) sur leur santé et développement.

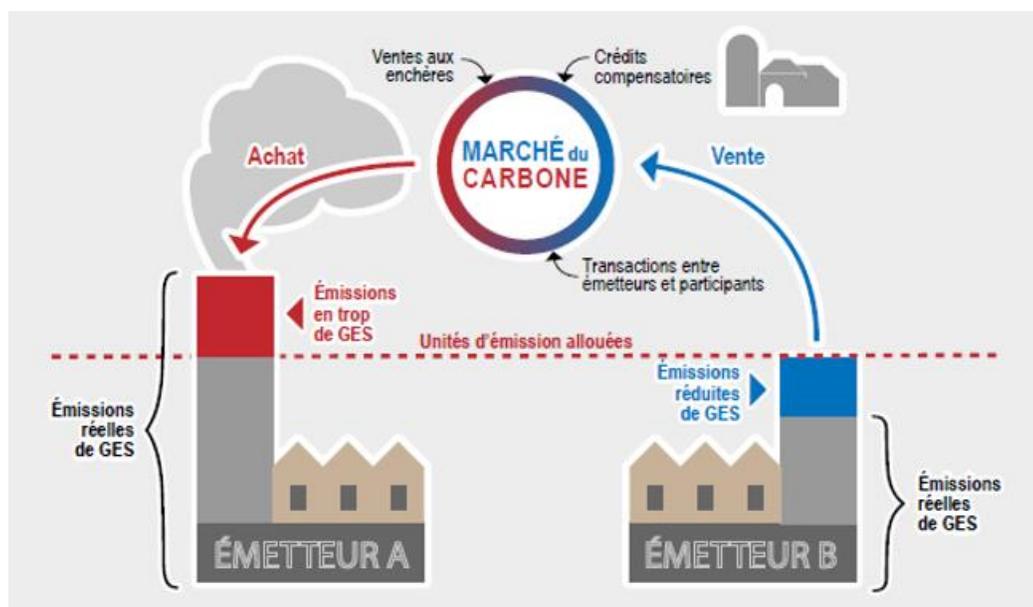
3) Question de M. Germain Caron et réponse de M. Bruno Fortin :

Avez-vous des mesures d'atténuation concrètes à proposer pour rétablir les paramètres mesurés? Non, seule une entreprise spécialisée dans le traitement des eaux pourrait en proposer.

#### 6. SUIVI DU PROJET SPEDE

Le SPEDE consiste à installer et mettre en marche une torchère active détruisant les gaz provenant du LET et générer, ainsi, un revenu fixe de dix (10) ans de cinquante mille dollars (50 000 \$) par an (marché du carbone), selon l'entente de partenariat conclue avec Terreau Biogaz inc. (C.M. 20-11-249). La torchère est en fonction depuis décembre dernier.

En complément à la réponse de M. Olivier Leroux au point 4, le LES sera connecté à la torchère active à l'été 2022. En voici un schéma explicatif :



#### 7. SUIVI DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2023-2029

Toute municipalité régionale a l'obligation d'élaborer et de réaliser un PGMR (Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, chapitre Q-2, art. 53.7 et s.). Ce plan dicte les grandes orientations et actions de la MRC pour les sept (7) prochaines années en ce qui a trait à la saine gestion des matières résiduelles soient : les matières compostables, recyclables et le résidu.

Le plan arrivant à échéance, un projet du nouveau plan (2023-2029) a été adopté le 20 octobre 2021 (C.M. 21-10-264). La consultation publique du projet de PGMR 2023-2029, qui avait pour buts d'informer les résidents du plan et de recueillir leurs commentaires à son sujet, a eu lieu le 17 mars dernier conformément aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, art. 53.13 et s.); la vidéo se retrouve d'ailleurs sur le site Web de la MRC. Un rapport de consultation a été produit et sera diffusé sur le site Web de la MRC prochainement (Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, chapitre Q-2, art. 53.15, al. 2). La prochaine étape consiste à le corriger et le déposer à Recyc-Québec pour approbation. Une démarche sera entreprise par la suite pour son entrée en vigueur.

## **Municipalité régionale de comté de Bellechasse**

### **Comité de vigilance**

#### **8. SUIVI DU PROJET DE TRI-COMPOSTAGE EN PARTENARIAT AVEC LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE**

Le 20 octobre 2021, le conseil des maires de la MRC de Bellechasse a décidé d'aller de l'avant avec un projet de tri-compostage en partenariat avec la MRC de la Nouvelle-Beauce (C.M. 21-10-263 et 265). La matière organique sera collectée par sacs auprès des résidents de Bellechasse, triée parmi les déchets et acheminée à la plateforme de compostage à Frampton (Nouvelle-Beauce). Une présentation plus élaborée est à venir.

#### **9. PLANIFICATION D'UNE SCÉANCE DE FORMATION AU SUJET DES SOLS CONTAMINÉS**

Considérant l'avantage pécunier et l'utilité d'utiliser des sols contaminés pour recouvrir le résidu destiné à l'enfouissement plutôt que des sols propres, M. Olivier Leroux propose une formation aux membres du comité de vigilance au sujet de l'utilisation possible et conforme aux normes en vigueur de sols contaminés comme matériel de recouvrement. Elle devrait avoir lieu en juin : un Doodle sera envoyé aux membres pour la planifier.

#### **10. PLANIFICATION DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

Les membres s'entendent de fixer les prochaines rencontres vers 16 :00 sur semaine et d'utiliser la vidéoconférence.

#### **11. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

Mme Suzie Bernier recommande qu'un **plan de communication** avec les résidents de Bellechasse soit élaboré et mis en œuvre afin d'expliquer et de vulgariser les résultats de l'analyse du ruisseau Roy.

M. François Lajoie recommande qu'un **plan d'actions** soit élaboré et mis en œuvre pour suivre les recommandations de l'OBV de la Côte-du-Sud, dont, l'inventaire des poissons.

#### **12. VARIA**

N/A

#### **13. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

M. François Lajoie propose de transmettre les présentations et le PV avant la rencontre.

#### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Suzie Bernier que l'assemblée soit levée à 20h00.